



# Comité social d'administration de service central du réseau de la DGFiP

## Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

*Nous nous retrouvons aujourd'hui en seconde convocation suite aux péripéties connues de toutes et tous et qui n'ont pas permis d'atteindre le quorum.*

*Une fois de plus, et comme visiblement la volonté en haut lieu est que nous n'ayons plus notre mot à dire, dans ce qui est en train de devenir un « monologue social », nous n'interviendrons pas lors de la présentation du point « emplois 2025 ». Et contrairement à l'adage « Qui ne dit mot consent », notre silence est d'or et ne vaut pas acceptation, bien au contraire !*

*En notre qualité de représentantes et représentants du personnel, nous travaillons et nous nous battons sur tous les sujets et avec d'autant plus de détermination sur les thèmes et projets impactant les conditions de vie au travail de nos collègues. C'est ce que nous faisons notamment lors de chaque instance, CSA ou FS, et lors des GT, où nous portons la voix de chaque agent.*

*La réduction comme peau de chagrin des sujets soumis « pour avis » dans les instances (et l'augmentation corrélative des sujets soumis « pour information ») est une preuve de la volonté d'entraver notre action en faveur des personnels. Nous refuserons toujours de devenir de simples passe-plats afin de garantir la protection des droits des agents, ce pour quoi ils nous ont élus.*

*Au-delà de ces propos communs, nous souhaitons rappeler notre attachement au dialogue social et dire que nous regrettons la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Sur des sujets de fond, comme les emplois, le CSASCR apparaît de moins en moins comme une instance de débats mais plutôt comme une simple instance d'information descendante. Finalement, la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 qui a instauré les nouvelles instances de dialogue social a réussi à les vider de leur substance. Mais c'était bien le but recherché.*

*Monsieur Baudoux n'est pas là mais je me sens obligé, pour rester dans sa ligne, d'avoir une pensée pour nos collègues de St Pierre et Miquelon à l'heure où certains voudraient faire de leur territoire un centre de rétention géant et d'autres leur imposer des droits de douane prohibitifs.*

*Je vous remercie pour votre écoute.*

### **Les emplois 2025**

Alors que l'année 2025 devait être une année blanche en termes de suppression d'emplois, le gouvernement a décidé de supprimer 550 nouveaux postes à la DGFiP.



Déjà pour le prochain budget 2026, il est demandé à chaque ministère « un niveau ambitieux de diminution des effectifs ».

Depuis 2013, ce sont plus de 32000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP au détriment des missions et de la charge de travail des collègues.

L'administration nous dit que ce ne sont pas vraiment 550 suppressions d'emplois qu'il faudrait comptabiliser car la DGFIP bénéficie du transfert de 198 emplois de différentes administrations dans le cadre notamment du transfert des CGF Agriculture et Transition Ecologique.

Mais c'est un leurre, car ce sont bien 550 emplois qui sont supprimés dans les directions territoriales. Les emplois transférés ne viennent en aucun cas compenser les emplois supprimés.

La situation des services centraux est à part. En effet, 135 emplois y sont créés (13 pour le pilotage de la transformation numérique, 10 pour la lutte contre la fraude fiscale, 26 pour le renforcement des CGF, 55 pour la DPN, 20 pour l'ONAF) dans les services relevant du périmètre du CSASCR. Mais, dans le même temps, 29 emplois y sont supprimés. Les services les plus impactés sont le service de la gestion fiscale (- 11), la DPN (-5) et le SRE (-3).

### **Le changement de positionnement de la mission MRRPR**

La mission rationalisation des réseaux publics de recouvrement (MRRPR) est chargée de la mise en œuvre et de l'animation des transferts des taxes douanières et de certaines taxes collectées par des opérateurs externes.

Le pilotage et la coordination des travaux liés au portail commun du recouvrement fiscal et social sont assurés par la MIFR (mission interministérielle France Recouvrement).

La MRRPR travaille actuellement sur le transfert des remboursements de l'accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (ex TICPE).

L'avenir de la MIFR n'étant pas garanti, afin d'assurer la pérennité de la mission de la MRRPR, l'administration a fait le choix de la rattacher directement au chef de service de la gestion fiscale.

Ce changement n'ayant aucun impact sur la localisation ou sur les emplois des collègues, l'alliance CGC-UNSA prend acte de cette modification.

### **Transfert de mission de GF1B vers GF2B**

Il s'agit de transférer les activités en lien avec les missions MOA des applications RAR et Sirius Rec, dont l'outil de requêtage SAS, afin de renforcer le pilotage du projet RSP Part, relancé en 2024.

Ce transfert concerne 2 postes de rédacteurs.



Il y a effectivement une cohérence à réaliser ce transfert.

L'alliance CGC-UNSA relève que les collègues concernés par ce transfert ne seront pas impactés puisque, même s'ils ont décidé de ne pas suivre la mission, ils ont déjà retrouvé un autre poste. Deux nouveaux rédacteurs ont été recrutés suite à appel de candidature.

Pour permettre le transfert de la mission dans de bonnes conditions un tuilage a été organisé depuis fin 2024. De plus, le chef de bureau GF1B explique que la responsable de la section qui gérait les postes de rédacteurs transférés reste présente pour accompagner le transfert de compétences vers GF2B.

Des travaux de décloisonnement, validés par les agents concernés par la création des deux nouvelles sections au bureau GF2B, sont prévus pour permettre l'installation des 2 nouveaux rédacteurs. Ils devraient être réalisés d'ici septembre 2025.

### **Transfert de mission de SJCF4A vers la DRI**

Il s'agit de transférer la mission du bureau de l'action internationale de transparence fiscale vers la délégation aux relations internationales (DRI).

L'agente concernée est en charge de la gestion du programme Fiscalis (programme européen de mutualisation des compétences et de l'expertise sur les questions fiscales). Elle s'occupe notamment de trouver des experts DGFIP pour les groupes d'experts Fiscalis et de gérer les aspects logistiques. Elle réalise également le suivi de la coordination des enquêtes de moralité concernant les conseillers du commerce extérieur de la France (environ 4000 personnes choisis parmi les dirigeants et cadres d'entreprises ou d'organisations reconnues pour leurs compétences dans les relations économiques internationales).

Il y a là également une cohérence à regrouper dans un même service l'ensemble des missions en relation avec l'international.

Ce transfert concerne une collègue, qui a accepté de suivre sa mission. Elle va rejoindre un pool de 4 contrôleurs qui ont des missions similaires à la DRI.

L'alliance CGC-UNSA prend acte de cette modification.

### **Questions diverses**

- Point sur la charte du temps et du plan égalité professionnelle de la DLF (report au prochain CSASCR)
- *Déménagements dans les services centraux*
- *Le prochain CSASCR est prévu le 10 juin 2025*